



*Honoraires au 01/01/2021*

Nos honoraires agence sont toujours inclus dans nos prix affichés.

**HONORAIRES TTC <sup>(1)</sup>**

<b>VENTES</b>	Modalités (% , forfaits, tranches)	A la charge de
Appartement, Maison, Terrain Base de calcul : prix de vente net	3 % si $\geq$ à 400 000€	Acquéreur
	4 % de 300 000€ à 399 999€	
	5% de 100 00 € à 299 000€	
	6% jusqu'à 99 000€	
	Forfait 2 000€ si $\leq$ 20 000€	

**HONORAIRES TTC <sup>(1)</sup>**

	Modalités (% , forfaits, tranches)	A la charge de
<b>LOCATIONS SAISONNIERES</b>		
Honoraires de gestion	10,03% sur loyer net (y compris assurance 2,8%)	Bailleur
Honoraires de transaction	18,06% sur loyer net (y compris assurance et honoraires de gestion)	Locataire
Frais de dossier <sup>(2)</sup>	26€ / semaine	Locataire
Taxe de séjour	de 0,50€ à 2€ /adulte/jour	Locataire
Commission sur assurances	1,2% sur loyer net	Bailleur

**HONORAIRES TTC (1)**

<b>LOCATIONS</b>	<b>Modalités (% , forfaits, tranches)</b>	<b>A la charge de</b>
<b>Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)</b>		
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail <sup>2</sup>	8% du loyer annuel	50% bailleur 50% locataire (plafonné à 8€/m <sup>2</sup> )
Etat des lieux location vide <sup>2</sup>	4% du loyer annuel	50% bailleur 50% locataire (plafonné à 3€/m <sup>2</sup> )
Etat des lieux location meublée <sup>2</sup>	6% du loyer annuel	50% bailleur 50% locataire (plafonné à 3€/m <sup>2</sup> )
Honoraires de gestion Entremise et négociation	7% du loyer mensuel 60€ (0€ si gestion confiée)	Bailleur Bailleur
Honoraires Pass Grl, loyers impayés	0,50 point	Bailleur

(1) TVA au taux en vigueur de 20% incluse (2) Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur.

(2) Les frais de dossier ne sont pas remboursables.

LE GUILLOUZER IMMOBILIER, SARL au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé - 2 RUE DES SEPT ILES - 22730 TREGASTEL, immatriculée sous le numéro de SIREN 429 140 551 au RCS de SAINT-BRIEUC, représentée par Monsieur Devrig LE GUILLOUZER, en sa qualité de Gérant Majoritaire, dûment habilité à l'effet des présentes Titulaire de la carte professionnelle numéro CPI 2203 2018 000 024 384, délivrée le 9 février 2018 par la chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor située à 16 rue de Guernesey 22000 Saint-Brieuc Adhérent de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), ayant le titre professionnel de Agent Immobilier obtenu en France dont l'activité est régie par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 (dite « loi Hoguet ») et son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultables en français sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)), et soumis au code d'éthique et de déontologie de la FNAIM intégrant les règles de déontologie fixées par le décret n° 2015-1090 du 28 août 2015 (consultable en français sur [www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)) carte portant la mention "Transactions sur immeubles et fonds de commerce" Garanti par COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS - 128, rue La Boétie, 75378 Paris Cedex 08, pour un montant de 115 000 €, contrat couvrant la zone géographique suivante : France. Titulaire du compte spécial (article 55 du décret de 20 juillet 1972) numéro 082647544030410000 ouvert auprès de CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE, AGENCE DE PERROS-GUIREC carte portant la mention "Gestion immobilière" Garanti par COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS - 128, rue La Boétie, 75378 Paris Cedex 08, pour un montant de 950 000 €, contrat couvrant les zones géographiques suivante : France. Intermédiaire immatriculé à l'Orias sous le numéro 12068817 pour son activité d'intermédiaire en opérations d'assurance.